

Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Les Chênes du Quesnoy

Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur :

- 2022 euros (chambre individuelle)
- 1839,30 euros (chambre double)

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} juin 2025)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	81,44 euros	60,93 euros
Chambre double	72,81 euros	54,84 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1^{er} juin 2025)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- GIR 1 et 2 : 24,01 euros
- GIR 3 et 4 : 15,24 euros
- GIR 5 et 6 : 6,47 euros